

## Remboursement de crédit

## Par Answer, le 24/07/2014 à 14:43

Bonjour à tous,

J'ai fait construire une maison il y a 2 ans de cela avec mon ex. Nous nous sommes séparés juste avant la fin de cette construction.

Nous avons vendus la maison il y a 15 jours en indivision pour 50/50.

L'argent a été versé par le notaire sur notre compte joint ou nous effectuons les prélèvements de notre emprunt.

Nous avons moi et mon ex fait part de notre envie de procéder à un remboursement anticipé. D'après ces calculs, il restait en plus du remboursements une somme de 4200 euros chacun. Somme que j'ai prélevé pour la mettre sur mon compte personnel.

Mais depuis, elle n'ai plus d'accord, car à l'époque ses parents nous avait fait don d'une somme pour acheter le terrain et elle réclame la moitié de cette somme.

Suite à cela, elle a prélevé elle aussi, les 4200 euros et elle vient de vide le compte commun avec l'argent qui devait servir à rembourser la banque. Soit environ 130 000€.

A t'elle le droit de faire cela.

Que puis-je avoir comme recours pour rembourser la banque au plus vite et ainsi cloturer cette histoire?

Merci d'avance